

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz

Séance du 14 juillet 2009

Présidence : Jean-François Meylan, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- Vu le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2008,
- Ouï le rapport de la commission de gestion,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux 2008 tels que présentés par la Municipalité, qui présentent un bénéfice net de **Fr. 763'745.52**
2. d'approuver des amortissements du patrimoine administratif pour l'année 2008 de **Fr. 415'700.--**

Maison de commune, Fr. 12'100.-- / Collège des Guébettes, Fr. 195'000.-- /

Collège des Guébettes (toiture), Fr. 12'000.-- / Salle de gymnastique, Fr. 187'500.-- /

Epuration (agr. SIEE), Fr. 9'100.-- /

3. d'approuver des attributions aux réserves pour **Fr. 2'935'906.44**

Après délibération, les comptes communaux 2008 ont été adoptés, décharge a été donnée à la Municipalité, à la commission de gestion et des finances pour l'exercice 2008

l'atteste :

Le Président :
Jean-François Meylan

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

La Sarraz, le 15 juillet 2009


